

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 17 décembre 2004  
(convocation du 8 décembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 00 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence successivement de M. CANIVENC Doyen d'âge et de M. Alain ROUSSET, Président élu de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BOCCHIO Claude, M. BRANA Pierre, M. BREILLAT Jacques, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme BRUNET Françoise, M. CANIVENC René, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CARTRON Françoise, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michèle, M. DAVID Alain, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAORO Michèle, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FERRILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOUDEBERT Henri, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MARTIN Hugues, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PIERRE Maurice, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. PUJOL Patrick, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SEUROT Bernard, M. SIMON Patrick, M. SOUBIRAN Claude, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BELIN Bernard à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André  
Mme DESSERTINE Laurence à M. BRON Jean-Charles (à partir de 13 H 30)  
M. FERRILLOT Michel à M. BAUDRY Claude (à partir de 12 H 30)  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge (à partir de 12 H 30)  
Mme ISTE Michèle à M. GUICHARD Max (à partir de 12 H 30)  
M. JAULT Daniel à Mme DELAUNAY Michèle (à partir de 12 H 30)  
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel (à partir de 12 H 30)  
M. LOTHaire Pierre à M. DUCHENE Michel (à partir de 11 H 30)

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
Mme NOEL Marie-Claude à M. HURMIC Pierre  
Mme PUJO Colette à M. QUERON Robert (à partir de 13 H 30)  
M. QUANCARD Joël à M. CAZABONNE Didier  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (à partir de 12 H 30)  
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent (à partir de 11 H 00)  
Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (à partir de 12 H 30)

**LA SEANCE EST OUVERTE PAR M. CANIVENC, DOYEN D'ÂGE**

**Syndicat intercommunal des jalles, de Lande à Garonne - 8e programme de travaux - Opération n°1 - Participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Autorisation - Décision**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2004/0961, la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé de participer financièrement au 8<sup>e</sup> programme de travaux (2004-2008) du syndicat intercommunal des jalles, de Lande à Garonne (SIJALAG). La participation communautaire a été fixée à 32 % du montant estimatif H.T. des travaux, conformément à la délibération du Conseil de Communauté n°84/364 en date du 28 mai 1984.

Pour chaque opération du programme, une convention d'application doit être signée entre le syndicat et la Communauté urbaine de Bordeaux, afin de définir les modalités pratiques de mise en œuvre de la participation communautaire.

La présente délibération a donc pour objet la signature de la première convention à intervenir sur ce programme de travaux : opération n°1 – Réparation de la porte à flots des Religieuses.

Description de l'opération n°1

Suite à la découverte, courant 2003, d'un renard hydraulique et d'un affaissement de pied de digue sous la porte à flots des Religieuses, le syndicat a décidé, dans la mesure où ces travaux présentent un caractère d'urgence, de lancer une consultation pour la réalisation des travaux de confortement de cette écluse.

Cette consultation a permis au syndicat de retenir l'entreprise CHANTIERS d'AQUITAINE pour la réalisation de ce chantier (voir délibération du comité syndical du 18 juin 2003 en annexe) pour un montant incluant travaux et rémunération de la maîtrise d'œuvre de 161 604 € H.T.

Sur la base d'un taux de participation communautaire de 32 % du montant prévisionnel H.T., le montant de cette participation est fixé à 51 713,28 € HT.

Le montant de la participation communautaire telle que définie ci-dessus, correspond à une estimation du coût de l'opération. Par conséquent, toute augmentation de l'enveloppe devra nécessairement faire l'objet d'un accord préalable de la Communauté urbaine de Bordeaux donnant lieu ainsi à la passation d'un avenant à la convention annexée à la présente délibération.

La participation communautaire sera réglée en deux versements :

- le premier (50 % du montant de la participation) interviendra au lancement des travaux (émission de l'Ordre de Service par le syndicat) ;
- le solde s'effectuera à la production du décompte général définitif des travaux.

La dépense sera imputée au budget principal de l'exercice 2004, sur les crédits inscrits Chapitre 65, Article 65735, Fonction 8310, CRB O200.

Le projet de convention ci-annexé fixe les conditions dans lesquelles la participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux à cette opération n°1 sera versée.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux à signer la convention ci-annexée, à intervenir avec le syndicat intercommunal des Jalles de Lande à Garonne (SIJALAG),
- décider le versement du montant de la participation de la Communauté urbaine de Bordeaux, à l'opération n°1 du programme 2004 / 2008 du syndicat intercommunal des Jalles de Lande à Garonne, à hauteur de 51 713,28 € maximum.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2004,

Pour expédition conforme,  
Le Président

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
17 JANVIER 2005

M. ALAIN ROUSSET



